

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022**

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TREIZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ ET PREVU INITIALEMENT EN, SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, S'EST RÉUNI EN VISIOCONFERENCE SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 7 décembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET. David BURLLOT

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Camille CAURET, Jean-François CORDON, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Christelle LEVY, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Thierry ANDRIEUX

Délibération n°2022-166

Membres en exercice : 69 Présents : 52 Absents : 17 Pouvoirs : 3

FINANCES
SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC – PARTICIPATION 2022

Le Conseil communautaire a délibéré, lors de sa séance du 14 décembre 2021, pour verser une participation de fonctionnement au syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc. Il s'agissait d'un montant a minima de 115 K€ pour permettre au syndicat de fonctionner. Depuis, le syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc a adopté son budget primitif 2022 et la participation définitive de Lamballe Terre & Mer s'élève à 163 919,38 €. Le montant de cette participation a fait l'objet de discussion avec les autres EPCI concernés que sont Saint-Brieuc Armor Agglomération, Dinan Agglomération et Leff Armor

Agglomération.

Vu la délibération n°2021-199 du 14 décembre 2021 approuvant le versement d'une participation de 115 000 € pour 2022 au syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, en sachant que ce montant n'est pas définitif et pourra être revu par une délibération ultérieure,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le versement, pour l'exercice 2022, d'une participation définitive de fonctionnement à hauteur de 163 919,38 € au syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, comprenant le montant de 115 K€ précédemment délibéré,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 2 - Mme MERIAN. M. de SALLIER DUPIN.

Abstention : 2 - Mme LELIONNAIS. M. VIMONT.

Ne prennent pas part au vote : Mme BEAUVY. M. ANDRIEUX.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

20 DEC. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

22 DEC. 2022

De la publication le

22 DEC. 2022

Pour le Président,
Par délégation,

Directeur Général des services,
Arnaud LECOURT